

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

68480

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2114

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ACHIR ABDELGHANI

Date de naissance : 01/01/1953

Adresse : 13, Avenue Mousa Al Ayoubi, Boudogha

APP 4 ETG 2

Tél. : 06.78.99.00.25

Total des frais engagés : 16000.641,5 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur MEKKI TOUHAMI
Neuro-Psychiatre
Ex Professeur à la Faculté
de Médecine
Casablanca 50, Rue des Hôpitaux

Tél: 05 22 22 71 13

Date de consultation : 03/04/2021

Nom et prénom du malade : BAHHSINE ZAHRA

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : Achi



23 AVRIL 2021
Le : 03/04/2021
R. ACCUEIL
I. BOZZACHANE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/07/2021	23	1 P 54	7400	Docteur MEKKI EX Neuro-Psychiatre Professeur à la Casablanca 50 Rue des Héros 71100 Casablanca 05 22 22 71 13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
Pharmacie AL FARABI	09.07.21	641150

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Diagram of the dental arch showing numbered teeth from 1 to 8 in both upper and lower arches. A coordinate system is overlaid with H at the top, G at the right, D at				

Docteur TOUHAMI Mekki

الدكتور التهامي المكي

إختصاصي

الأمراض النفسية والعصبية والعقلية

العلاج النفسي

Specialiste
Neuro Psychiatre
Ex Professeur à la Faculté
de Médecine, Casablanca
Psychothérapie

Casablanca 

العلاج النفسي | 04/2021 | 09/44

2-1641

As

South

ZAHRA

$\Rightarrow \text{SE ROP LC} \times \frac{0.9104 \text{ N}}{0.470704 \text{ N}}$

As

189, 10

أو وجا

As

93.00

⇒ TE MESTA ^{N. 10} _{1. m.}

164,50

AS

N: 12021

Docteur MEKKI TOUHAMI
Neuro-psychiatre
EX Professeur à la Faculté
de Médecine
50, Rue des Hôpitaux
75 13

Durée du traitement

Prochain Rendez vous :

الم عدد المقا

اقامة ابن رشد، 50 نفق المستشفيات - الدار البيضاء | Résidence Ibn Rochd, 50 Rue des Hôpitaux - Casablanca

المتهم: GSM : 06 61 06 07 83 | المتهم: GSM : 06 61 06 07 83 | المدعي: Tél: 05 22 22 71 13 | المدعي: Tél: 05 22 22 71 13

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

LOT : 20E003
PER.: 07/2022

TEMESTA 1MG
CP SEC 850

P.P.V : 23DH00



6 118000 011569

44,80

144,50

189,10